
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 18 février 2019 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Claras
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Claras

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Mme Marie-Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche et secrétaire d'arrondissement substitut
M. Daniel Bussièrès, chef de division – communications

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet
M. Alain-David Jean-Noël, attaché politique
M. Robert Dolbec, attaché politique
M. Miguel Alston, commandant, représentant du poste de quartier 39

Nombre de personnes dans la salle : environ cinquante (50)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence du représentant du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA19 10 040

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 18 février 2019, à 19 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 18 février 2019, à 19 h avec les modifications suivantes :

- Que les sujets 20.03 à 20.09 soient inscrits avant le sujet 10.03.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Point d'information sur le déneigement :

- Collaboration en se stationnant du bon côté de la rue durant les opérations;
- Vérifier la signalisation temporaire qui annonce les périodes de chargement;
- Télécharger l'application INFO-Neige Montréal sur votre téléphone intelligent.

Point d'information sur le Mois de l'histoire des Noirs :

-L'arrondissement de Montréal-Nord, l'organisme Un itinéraire pour tous (UIPT) et plusieurs organismes partenaires ont organisé une série d'activités destinées à mettre en valeur l'importante contribution des citoyennes et citoyens des communautés noires à notre société.

Point d'information sur l'école supérieure de ballet :

- L'École supérieure de ballet du Québec a récemment annoncé qu'elle offrait une bourse pour un stage d'été à un jeune danseur ou à une jeune danseuse de Montréal-Nord.
- Les auditions auront lieu le 24 février à la Maison de la danse du Québec, 4816 rue Rivard.

Point d'information sur l'accès au bureau de la conseillère Renée-Chantal Belinga :

-Un mandat a été donné à notre direction de l'arrondissement pour trouver une solution pratique et sécuritaire tant pour les usagers du cabinet que pour ses visiteurs. Depuis, certains travaux ont été amorcés et devraient être complétés d'ici peu afin, notamment, que Mme Belinga puisse avoir accès à son bureau directement et en tout temps.

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clara

Point d'information sur le SRB Pie-IX :

- Soirée d'information publique sur l'aménagement du service rapide par bus, ou SRB, sur le boulevard Pie-IX aura lieu ici même, dans la salle du conseil, le mercredi 27 février à 19 h.
- Des responsables du bureau de projet SRB Pie-IX seront sur place pour présenter les grandes lignes du chantier et répondre aux questions
- Comité de bon voisinage pour assurer une bonne gestion des relations des résidents riverains de la zone des travaux;
- srbpieix.ca pour vous inscrire à l'infolettre du bureau de projet.

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la Ville – district Marie-Clara

Point d'information sur la circulation dans le secteur Marie-Clara :

- Études sur la circulation dans le secteur de Marie-Clara et comité de citoyens, nous avons développé une série d'interventions destinées à augmenter la sécurité des déplacements et le bien-être des usagers de ce secteur;
- Une soirée d'information et d'échange sur le sujet a d'ailleurs eu lieu le 16 janvier dernier et, depuis, un sondage a été mis en ligne dans le but de récolter un maximum de commentaires de la part des citoyens et usagers et de bonifier nos propositions.

Point d'information sur la semaine de relâche :

- Camps de jour à prix abordable seront offerts du 4 au 8 mars pour les enfants de 12 ans et moins;
 - Dizaines d'activités gratuites seront offertes dans les bibliothèques et à la MCC pour garder les jeunes occupés pendant leur semaine de congé.
-

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Les membres du conseil d'arrondissement désirent rendre hommage et inviter à venir signer le livre d'or de l'arrondissement :

- Monsieur Jean-Paul Guiard de la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord
- et
- Monsieur Sergio Gutiérrez de l'organisme Les artistes en arts visuels du nord de Montréal

CA19 10 041

Octroyer un contrat de service à la Corporation de développement économique et communautaire de Montréal-Nord (CDEC), pour un montant maximal de 2 000 \$, taxes incluses, pour la mise en place d'un programme de soutien aux commerçants pour la construction de terrasses au printemps et à l'été 2019, approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme et approuver une contribution financière maximale de 15 000 \$ pour l'implantation du programme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit octroyé un contrat de services à la Corporation de développement économique et communautaire de Montréal-Nord (CDEC), pour un montant maximal de 2 000 \$, taxes incluses, pour la mise en place d'un programme de soutien aux commerçants pour la construction de terrasses au printemps et à l'été 2019;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

QUE soit approuvée une contribution financière maximale de 15 000 \$ pour la création d'un fonds destiné à subventionner les commerçants pour la construction de terrasses; le soutien financier sera accordé à raison de 50 % du total des travaux pour un maximum de 3 000 \$ par terrasse et d'un maximum d'une terrasse par commerce;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1197408001

CA19 10 042

Accorder une contribution financière totale de 397 200 \$ aux organismes suivants: 80 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet « Ma première expérience de travail », 40 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour le projet « École d'été », 40 000 \$ à l'Association de Place Normandie pour le projet « Parle avec ton rythme », 35 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet « Aspirant-animateur », 35 000 \$ à Coup de pouce jeunesse pour le projet « Place à l'entraide », 30 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet « Bougez, jouez et communiquez au rythme de votre enfant », 30 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet « Osez au féminin », 40 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet « Travail de proximité », 25 000 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Comprendre mon ado », 25 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Mentorat pour la réussite scolaire », 17 200 \$ aux Productions Qu'en dit Raton ? pour le projet « Médiation culturelle » et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.

(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant la somme de 397 200 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre de la reconduction de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du Programme montréalais de l'action citoyenne en sécurité urbaine de la Ville de Montréal (TANDEM);

QUE soit accordée une contribution financière de 80 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet «Ma première expérience de travail»;

QUE soit accordée une contribution financière de, 40 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour le projet «École d'été»;

QUE soit accordée une contribution financière de 40 000 \$ à l'Association de Place Normandie pour le projet «Parle avec ton rythme»;

QUE soit accordée une contribution financière de 35 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet «Aspirant-animateur»;

QUE soit accordée une contribution financière de 35 000 \$ à Coup de pouce jeunesse pour le projet «Place à l'entraide»;

QUE soit accordée une contribution financière de 30 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet «Bougez, jouez et communiquez au rythme de votre enfant»;

QUE soit accordée une contribution financière de 30 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet «Osez au féminin»;

QUE soit accordée une contribution financière de 40 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet «Travail de proximité»;

QUE soit accordée une contribution financière de 25 000 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet «Comprendre mon ado»;

QUE soit accordée une contribution financière de 25 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet «Mentorat pour la réussite scolaire»;

QUE soit accordée une contribution financière de 17 200 \$ aux Productions Qu'en Dit Raton ? pour le projet «Médiation culturelle»;

QUE soient approuvés les onze (11) projets de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1194988001

CA19 10 043

Accorder une contribution financière totale de 138 000 \$, pour l'année 2019, et reconduire les projets dédiés à Priorité jeunesse 2017-2027 suivants : 55 000 \$ au Centre de formation Jean-Paul Lemay pour le projet « Redémarre ta vie en 10 semaines », 48 000 \$ à Coup de pouce jeunesse Montréal-Nord pour le projet « Programme Pairs aidants », 35 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet « Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) » et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 55 000 \$ au Centre de formation Jean-Paul Lemay pour le projet « Redémarre ta vie en 10 semaines »;

QUE soit accordée une contribution financière de 48 000 \$ à Coup de pouce jeunesse Montréal-Nord pour le projet « Programme Pairs aidants »;

QUE soit accordée une contribution financière de 35 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord pour le projet « Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) »;

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1174233007

CA19 10 044

Accorder une contribution financière totale de 123 300 \$ aux organismes suivants: 80 000 \$ à Programme Horizon Jeunesse pour le projet « Espace jeunesse de l'ouest - Le Salon », 20 300 \$ à l'Institut Pacifique pour le projet « Temps libre été », 13 000 \$ à Programme Horizon Jeunesse pour le projet « Horizon du samedi », 10 000 \$ au YMCA du Québec pour le projet « Alternative à la suspension » dans le cadre d'un budget d'arrondissement dédié à Priorité Jeunesse et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière totale de 123 300 \$ aux organismes suivants:

QUE soit accordée une contribution financière de 80 000 \$ à Programme Horizon Jeunesse pour le projet *Espace jeunesse de l'ouest - Le Salon*;

QUE soit accordée une contribution financière de 13 000 \$ à Programme Horizon Jeunesse pour le projet *Horizon du samedi*;

QUE soit accordée une contribution financière de 20 300 \$ à Institut Pacifique pour le projet *Temps libre été*;

QUE soit accordée une contribution financière de 10 000 \$ au YMCA du Québec pour le projet *Alternative à la suspension*;

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1184988003

CA19 10 045

Accorder une contribution financière 60 000 \$ par année sur une période de trois (3) ans soit 2019-2020 et 2021, pour un montant total de 180 000 \$, à la Table de quartier Montréal-Nord pour la soutenir dans sa mission et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 60 000 \$ par année pour une période de trois (3) ans soit 2019-2020-2021 pour un montant total de 180 000 \$ à la Table de quartier Montréal-Nord pour la soutenir dans sa mission ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.07 1194988003

CA19 10 046

Autoriser une dépense de 35 000 \$, pour l'année 2019, afin d'assurer la mise en œuvre du protocole d'entente et approuver les modifications à l'annexe # 1 concernant la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient approuvées les modifications apportées à l'annexe # 1 du protocole d'entente triennale 2017-2019 concernant la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

QUE soit autorisée, pour l'année 2019, une dépense de 35 000 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous pour assurer la mise en œuvre du protocole d'entente triennale 2017-2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1174988003

CA19 10 047

Accorder une contribution financière de 25 000 \$, pour l'année 2019, à la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord et reconduire le projet « Soutien à la Table de concertation jeunesse » et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée, pour l'année 2019, une contribution financière de 25 000 \$ à la Table de concertation Jeunesse de Montréal-Nord pour le financement du projet « Soutien à la Table de concertation Jeunesse »;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Table de concertation Jeunesse de Montréal-Nord ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1186324003

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère indépendante – district Ovide-Clermont

Mme Belinga souhaite souligner la semaine de la persévérance scolaire. Elle mentionne avoir rencontré les propriétaires du commerce Pino Café et Bistro à Montréal-Nord et mentionne qu'ils sont très engagés dans la communauté. Elle tient également à souligner le travail des organismes jeunesse.

Intervention de M. Abdelhaq Sari, conseiller de la Ville – district Marie-Clarac afin de souligner lui aussi la semaine de la persévérance scolaire. Invitation à la séance de la Commission sur la sécurité publique le 21 février 2019. Le principal sujet traité sera les déplacements entre l'école et la maison.

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 35.

M. Pierre Lacombe

Circulation secteur Marie-Clarac – problématique de circulation et de stationnement

M. Robert Guilbeaut

Sécurité aux abords des écoles

M. Paul Champagne

Changement des lampadaires piétons dans le secteur Pie-IX

Mme Yamina Smail

Déglaçage des trottoirs – manque de clinique médical – mauvais éclairage de rue aux cours Charleroi

Fin de la période de questions à 19 h 55.

CA19 10 048

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 21 janvier 2019, à 19 h.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 21 janvier 2019, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA19 10 049

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 janvier 2019.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 janvier 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1197161003

CA19 10 050

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité de démolition tenue le 22 janvier 2019.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité de démolition tenue le 22 janvier 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1197161004

CA19 10 051

Approuver l'encadrement administratif concernant les permis temporaires de circulation et de stationnement dans les parcs.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvé l'encadrement administratif concernant les permis temporaires de circulation et de stationnement dans les parcs.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1192577002

CA19 10 052

Déposer une déclaration d'appui aux journées de la persévérance scolaire 2019.

ATTENDU QUE la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 11 au 15 février 2019, et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation autour de la persévérance scolaire;

ATTENDU QUE la persévérance scolaire et la réussite scolaire font partie des préoccupations des élus municipaux, particulièrement ceux de l'arrondissement de Montréal-Nord;

ATTENDU QUE les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des élèves et, du même coup, permettre à ces derniers de développer leur plein potentiel;

ATTENDU QUE les élus municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres à travers le comité Réussite éducative : *les élu.e.s s'engagent!* de Concertation Montréal;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord et la Ville de Montréal se sont engagés, en concertation avec l'ensemble des partenaires gouvernementaux, institutionnels, communautaires et privés, agissant auprès de la jeunesse, dans la réalisation d'un ambitieux plan d'action collectif sur 10 ans, Priorité Jeunesse;

ATTENDU QUE Priorité Jeunesse vise à atteindre les objectifs suivants :

- Réduire les disparités entre les jeunes de Montréal-Nord et ceux de Montréal;
- Accompagner les jeunes dans leur passage de l'enfance à l'âge adulte et les soutenir dans leur parcours vers l'autonomie personnelle, sociale, citoyenne et économique;
- Offrir aux jeunes des milieux de vie et des environnements stimulants, sains, pacifiques, sécuritaires et ouverts;
- Favoriser des approches d'inclusion et d'intégration socio-économique de tous les jeunes, notamment ceux issus des groupes ethnoculturels et des minorités visibles;
- Aider et soutenir les jeunes dans leurs apprentissages, leurs initiatives et leurs projets de vie.

ATTENDU QU'un des 3 axes d'intervention vise à Favoriser la maturité et la persévérance scolaire, et la réussite éducative

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE le conseil d'arrondissement proclame la semaine du 11 au 15 février 2019 comme étant celle des Journées de la persévérance scolaire dans l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE le conseil d'arrondissement appuie cette campagne et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, des parents, de la politique, du communautaire, du développement, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires;

ET QU'une copie de cette résolution soit envoyée au comité Réussite éducative : *les élu.e.s s'engagent!* de Concertation Montréal.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA19 10 053

Octroyer à Métro Média un contrat, pour l'année 2019, pour les publications de l'arrondissement dans le journal « Le Guide de Montréal-Nord », autoriser une dépense maximale de 85 000 \$, taxes incluses et approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'entreprise.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit octroyé à Métro Média un contrat, pour l'année 2019, pour les publications de l'arrondissement dans le journal « Le Guide de Montréal-Nord »;

QUE soit autorisée une dépense maximale de 85 000 \$, taxes incluses, auprès de Métro Média relativement à la tarification 2019 pour les publications de l'arrondissement;

QUE soit approuvée l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'entreprise;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1191698001

CA19 10 054

Octroyer à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI), pour un montant maximal de 82 500 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la réalisation de plans et devis, la fourniture de végétaux et de mobiliers collectifs dans le cadre du programme des ruelles vertes 2019, d'une durée d'un an, et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit octroyé à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI), au montant maximal de 82 500 \$, taxes incluses, un contrat de gré à gré, pour des services professionnels concernant la réalisation des plans et devis, pour la fourniture des végétaux et de mobiliers collectifs dans le cadre du Programme des ruelles vertes 2019, d'une durée de 1 an;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1197161005

CA19 10 055

Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Collège Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 22 mai 2019 afin de contribuer à la remise de deux bourses à des étudiants qui se sont démarqués, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Collège Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 22 mai 2019 afin de contribuer à la remise de 2 bourses à des étudiants de l'arrondissement qui se sont démarqués;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1193573003

CA19 10 056

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 décembre 2018.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1193848001

CA19 10 057

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 décembre 2018.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1193848002

CA19 10 058

Autoriser une dépense maximale de 95 392,63 \$, taxes incluses, auprès d'Aqua Techno spécialiste aquatique inc., pour l'achat de produits chimiques relatifs au fonctionnement des deux piscines intérieures, des quatre piscines extérieures et des onze pataugeoires de l'arrondissement pour l'année 2019, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

(Mme Renée-Chantal Belinga déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense maximale de 95 392,63 \$, taxes incluses, auprès d'Aqua Techno spécialiste aquatique inc., pour l'achat de produits chimiques relatifs au fonctionnement des deux piscines intérieures, des quatre piscines extérieures et des onze pataugeoires de l'arrondissement pour l'année 2019, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1191280001

CA19 10 059

Entériner une dépense de 500 \$, taxes incluses, auprès du Club Richelieu Henri-Bourassa Inc. pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de La soirée fine cuisine qui a eu lieu le 19 janvier 2019, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 500 \$, taxes incluses, auprès du Club Richelieu Henri-Bourassa pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de La soirée fine cuisine qui a eu lieu le 19 janvier 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1193573001

CA19 10 060

Approuver une dépense de 325 \$, taxes incluses, auprès du club Circolo Ricreativo Sannicandrese inc., pour l'achat d'un espace publicitaire dans le livre commémoratif du 50e anniversaire de fondation qui aura lieu le 17 mars 2019, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit approuvée une dépense de 325 \$, taxes incluses, auprès de Circolo Ricreativo Sannicandrese inc. pour l'achat d'un espace publicitaire dans le livre commémoratif du 50e anniversaire de fondation qui aura lieu le 17 mars 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1193573002

CA19 10 061

Reconduire la reconnaissance et le soutien, pour la période de février 2019 à janvier 2022, au Centre de la petite-enfance de Montréal-Nord à titre de partenaire privé.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soient reconduits la reconnaissance et le soutien, pour la période de février 2019 à janvier 2022, au Centre de la petite enfance de Montréal-Nord à titre de partenaire privé.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1196145001

CA19 10 062

Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des aréas municipaux pour la réalisation du projet de l'aréa Garon et accepter l'offre de service du Service de la gestion et la planification immobilière (SGPI) de la Ville centre pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Du consentement unanime des membres du conseil,

QUE le présent dossier soit laissé sur la table.

30.07 1181280017

CA19 10 063

Adhérer au plan d'action visant la mise aux normes des clôtures ceinturant l'ensemble des installations aquatiques extérieures situées sur le territoire de Montréal et accepter l'offre de service du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports (SGPMRS) pour la gestion et la réalisation des projets d'aménagement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE l'arrondissement adhère au plan d'action visant la mise aux normes des clôtures ceinturant l'ensemble des installations aquatiques extérieures situées sur le territoire de Montréal;

QUE soit acceptée l'offre de service du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports (SGPMRS) pour la gestion et la réalisation des projets d'aménagement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

ET QUE l'arrondissement s'engage à maintenir en bon état et en conformité avec la réglementation en vigueur les clôtures extérieures faisant l'objet d'une réfection dans le cadre du programme de mise aux normes des installations aquatiques.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1191280002

CA19 10 064

Autoriser l'engagement de l'arrondissement de Montréal-Nord dans la poursuite du projet d'espace culturel mixte interarrondissement (bibliothèque et espace culturel) de Montréal-Nord et d'Ahuntsic-Cartierville tel que défini dans l'avant-projet et sa participation au budget d'immobilisation et au budget de fonctionnement dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) des bibliothèques de la Ville de Montréal.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisé l'engagement de l'arrondissement de Montréal-Nord dans la poursuite du projet de lieu culturel mixte interarrondissement (bibliothèque et espace culturel) de Montréal-Nord et d'Ahuntsic-Cartierville tel que défini dans l'avant-projet;

ET QUE soit autorisée leur participation au budget d'immobilisation et au budget de fonctionnement dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) des bibliothèques de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1194394001

CA19 10 065

Accepter l'offre de service de la Ville centre et mandater la Direction du service de la culture pour la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans l'arrondissement de Montréal-Nord auprès de l'organisme Ré:Sonne, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit acceptée l'offre de service de la Ville centre et mandater la Direction du service de la culture pour la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans l'arrondissement auprès de l'organisme Ré:Sonne, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1195190003

CA19 10 066

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA19-10-0008 concernant le droit de visite et d'inspection.

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA19-10-0008 concernant le droit de visite et d'inspection;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA19-10-0008 concernant le droit de visite et d'inspection.

40.01 1192577001

CA19 10 067

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 22 janvier 2019, à 18 h 45 et adopter le Règlement RGCA11-10-0007-9, modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de modifier les limites des secteurs et d'ajouter des catégories de projets.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA11-10-0007-9 modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de modifier les limites des secteurs et d'ajouter des catégories de projets a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 22 janvier 2019, à 18 h 45;

ET QUE soit adopté le Règlement RGCA11-10-0007-9 modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de modifier les limites des secteurs et d'ajouter des catégories de projets.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1180217023

CA19 10 068

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 22 janvier 2019, à 18 h 45 et adopter le Règlement 1563-9 modifiant le Règlement sur le lotissement 1563, afin de faire correspondre la terminologie avec celle du Règlement de zonage refondu 1562.

Attendu qu'une copie du Règlement 1563-9 modifiant le Règlement sur le lotissement 1563, afin de faire correspondre la terminologie avec celle du Règlement de zonage refondu 1562 a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de consultation tenue le 22 janvier 2019, à 18 h 45;

ET QUE soit adopté le Règlement 1563-9 modifiant le Règlement sur le lotissement 1563, afin de faire correspondre la terminologie avec celle sur Règlement de zonage refondu 1562.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1180217024

CA19 10 069

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 22 janvier 2019, à 18 h 45 et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.047 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 22 janvier 2019, à 18 h 45;

ET QUE soit adopté le second projet de Règlement R.R.1562.047 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1180217021

CA19 10 070

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 4 février 2019, à 18 h 45 et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.048 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions, concernant entre autre la transformation du cannabis et ce pour l'ensemble du territoire de l'Arrondissement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 4 février 2019, à 18 h 45;

ET QUE soit adopté le second projet de Règlement R.R.1562.048 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1180217022

CA19 10 071

Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement, déposer le procès-verbal de correction et adopter le Règlement R.R.1562.046 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier la hauteur maximale et le taux d'occupation du sol applicables dans la zone R28-768, secteur Albert-Hudon entre le boulevard Gouin et le boulevard Léger.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement relatif à la demande d'approbation référendaire pour le second projet de règlement R.R.1562.046 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier la hauteur maximale et le coefficient d'occupation du sol maximal applicables dans la zone R28-768, secteur Albert-Hudon entre le boulevard Gouin et le boulevard Léger.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1185995019

CA19 10 072

Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement, déposer le procès-verbal de correction et adopter le Règlement R.R.1562.046 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier la hauteur maximale et le taux d'occupation du sol applicables dans la zone R28-768, secteur Albert-Hudon entre le boulevard Gouin et le boulevard Léger.

Attendu qu'une copie du Règlement R.R.1562.046 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier la hauteur maximale et le taux d'occupation du sol applicables dans la zone R28-768, secteur Albert-Hudon entre le boulevard Gouin et le boulevard Léger a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de correction;

ET QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.046 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier la hauteur maximale et le coefficient d'occupation du sol maximal applicables dans la zone R28-768, secteur Albert-Hudon entre le boulevard Gouin et le boulevard Léger.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1185995019

CA19 10 073

Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-033 afin d'autoriser la construction d'un pavillon dans le parc Henri-Bourassa, sis au 6100, rue Pascal, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement suite à la demande d'approbation référendaire relative au second projet de résolution PP-033 afin d'autoriser la construction d'un pavillon dans le parc Henri-Bourassa, sis au 6100, rue Pascal, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

CA19 10 074

Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-033 afin d'autoriser la construction d'un pavillon dans le parc Henri-Bourassa, sis au 6100, rue Pascal, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement suite à la demande d'approbation référendaire relative au second projet de résolution PP-033 afin d'autoriser la construction d'un pavillon dans le parc Henri-Bourassa, sis au 6100, rue Pascal, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement;

QUE soit adoptée, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RGCA11-10-0007, la résolution visant à autoriser la construction d'un pavillon au parc Henri-Bourassa, sis au 6100, rue Pascal (lot 1 669 155 du cadastre du Québec), en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

Pour l'ensemble du projet

- Déroger à la grille de zonage P2-731.1 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre l'usage salle communautaire.
- Déroger à l'article 76 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre l'utilisation de quatre revêtements extérieurs pour le bâtiment.
- Déroger aux articles 76.1 et 76.2 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre l'utilisation d'un revêtement en déclin de bois pour le bâtiment.
- Déroger à l'article 83 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre plus d'un bâtiment principal sur un même terrain.
- Déroger aux articles 92.20 et 92.21 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre qu'aucune case de stationnement supplémentaire ne soit implantée.
- Déroger à l'article 227 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre un empiètement de l'avant-toit de plus de 1,2 mètre dans la cour avant.
- Déroger à l'article 229 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre que la cour arrière ne soit pas gazonnée à 50 %.
- Déroger à l'article 233 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre que les appareils mécaniques soient situés en marge latérale gauche, à moins de 15 m d'une limite de terrain.

De plus, les conditions suivantes devront aussi être respectées :

- Six (6) emplacements à vélo doivent être prévus sur le site;
- À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord (RGCA11-10-0007), s'appliquent;
- Toute autre disposition continue de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1180217020

CA19 10 075

Adopter le Règlement RM1530-13 sur l'immobilisation et le stationnement afin de régir la signalisation temporaire.

Attendu qu'une copie du Règlement RM1530-13 sur l'immobilisation et le stationnement afin de régir la signalisation temporaire a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RM1530-13 sur l'immobilisation et le stationnement afin de régir la signalisation temporaire.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1193602003

CA19 10 076

Déposer le procès-verbal de correction afin de modifier la résolution CA18 10 461 en ajoutant le dépôt du projet de Règlement RGCA19-10-0004 autorisant un emprunt de 1 397 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavage et de trottoirs sur les rues locales.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de correction afin de modifier la résolution CA18 10 461 en ajoutant le dépôt du projet de Règlement RGCA19-10-0004 autorisant un emprunt de 1 397 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavage et de trottoirs sur les rues locales.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1187987007

CA19 10 077

Déposer le procès-verbal de correction afin de modifier la résolution CA18 10 460 en ajoutant le dépôt du projet de Règlement RGCA19-10-0005 autorisant un emprunt de 505 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de correction afin de modifier la résolution CA18 10 460 en ajoutant le dépôt du projet de Règlement RGCA19-10-0005 autorisant un emprunt de 505 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1187987008

CA19 10 078

Déposer le procès-verbal de correction afin de modifier la résolution CA18 10 462 en ajoutant le dépôt du projet de Règlement RGCA19-10-0006 autorisant un emprunt de 4 812 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'Arrondissement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de correction afin de modifier la résolution CA18 10 462 en ajoutant le dépôt du projet de Règlement RGCA19-10-0006 autorisant un emprunt de 4 812 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'Arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1187987009

CA19 10 079

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant de 2,96 m au lieu de 4,5 m pour le 6793, place Pascal-Gagnon, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant principale de 2,96 m au lieu de 4,5 m;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 668 996 du cadastre du Québec, soit le 6793, place Pascal-Gagnon.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1197161001

CA19 10 080

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant de 1,99 m au lieu de 6 m pour le 3285, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant principale de 1,99 m au lieu du 6 m;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- À ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;
- À ce que soit régularisé l'empiètement sur le domaine public d'un l'escalier ainsi que d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 173 026 du cadastre du Québec, soit le 3285, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1197161002

CA19 10 081

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'occupation par le lieu de culte Centre communautaire islamique de la Belle Province pour le 10963, avenue Massé, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels. Cette demande fait l'objet d'une consultation le tout en conformité avec l'article 19 du Règlement RGCA13-10-0007 sur les usages conditionnels.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit permis, conformément au Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels, l'occupation par le lieu de culte "Centre communautaire islamique de la Belle Province" avec 6 cases de stationnement dont 5 en tandem, aux conditions suivantes:

- La réalisation des travaux conformément aux plans réalisés par Aedifix architecture et datés du 11 novembre 2018 (révision 2);
- La délivrance du permis de transformation et du certificat d'autorisation relatifs à la réalisation des travaux d'aménagement paysager dans un délai maximal de 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution. Si ce délai n'est pas respecté, la résolution devient nulle et sans effet;
- Le dépôt d'une garantie financière équivalente à 3 % du coût des travaux;
- Toute autre disposition continue de s'appliquer.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 094 229 du cadastre du Québec soit le 10963, avenue Massé.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1197040001

CA19 10 082

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : refuser l'occupation par le lieu de culte Église universelle du royaume de Dieu pour le 9865, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels. Cette demande fait l'objet d'une consultation le tout en conformité avec l'article 19 du Règlement RGCA13-10-0007 sur les usages conditionnels.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit refusée, conformément au Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels, l'occupation par le lieu de culte "Église universelle du royaume de Dieu" au motif que l'usage est jugé incompatible avec l'usage résidentiel implanté dans le bâtiment visé par la demande;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 175 069 du cadastre du Québec soit le 9865, boulevard Saint-Michel.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1197040002

CA19 10 083

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre le remplacement des portes principales, la modification des marquises, l'ajout d'une fenêtre et la rénovation de l'escalier extérieur du bâtiment situé au 11130, boulevard Pie-IX, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la rénovation du bâtiment situé au 11130, boulevard Pie-IX.

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- À ce qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

ET conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture préparés par la firme Architecture CASA datés du 22 janvier 2018, déposés à la DAUSE le 11 février 2019;
- Note de visite préparée par Eric Leblanc, architecte de la firme Architecture CASA datée du 7 novembre 2018 et déposée à la DAUSE le 8 novembre 2018.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 412 832 du cadastre du Québec, soit le 11130, boulevard Pie-IX.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1187177013

CA19 10 084

Titulariser M. Mostafa Massar, à titre d'électrotechnicien, groupe de traitement 22, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, à compter du 23 février 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Mostafa Massar, matricule 100073807, à titre d'électrotechnicien d'arrondissement (Emploi: 606310), groupe de traitement 22, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, à compter du 23 février 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1194111002

CA19 10 085

Titulariser M. François Hurtubise, à titre de peintre, groupe de traitement 15, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, à compter du 23 février 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit titularisé M. François Hurtubise, matricule 100068075, à titre de peintre (Emploi : 607030), groupe de traitement 15, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, à compter du 23 février 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1194111001

CA19 10 086

Nommer Mme Farah Austin, à titre d'agent de bureau, à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs, en période d'essai de huit (8) semaines, à compter du 19 février 2019, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Farah Austin, matricule 100040076, à titre d'agent de bureau (Emploi : 792820 - Poste : 17353), à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs, en période d'essai de huit (8) semaines, à compter du 19 février 2019, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1193848003

CA19 10 087

Nommer Mme Julie Arnaud, à titre de chef de division des Parcs à la Direction des travaux publics, en période d'essai de douze (12) mois à compter du 23 février 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommée M^{me} Julie Arnaud, matricule 738943000, à titre de chef de division des Parcs à la Direction des travaux publics (Emploi : 210990 - Poste : 52389), en période d'essai de 12 mois à compter du 23 février 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1193602002

CA19 10 088

Abolir le poste de préposée à l'information du cadre bâti, groupe de traitement 08E (Emploi : 721160 - Poste : 49932) et créer un poste permanent d'agent(e) du cadre bâti (Emploi : 782930), groupe de traitement 11 à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Du consentement unanime des membres du conseil,

QUE le présent dossier soit laissé sur la table.

50.05 1181959004

CA19 10 089

Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Montréal-Nord sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé au conseil municipal le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Montréal-Nord sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

Adopté à l'unanimité.

60.01 1183602017

À 20 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
maïresse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 18 mars 2019.